



Attestation annuelle du régime de retraite (AARR)

Nom de l'organisation :

Code de l'organisation :

Vous devez examiner et attester chaque année que les renseignements sur le promoteur du régime, administrateur du régime et autres rôles en vigueur figurant dans le profil de l'organisation sont à jour et exacts.

Veillez examiner et mettre à jour, s'il y a lieu, l'information relative aux divers postes associés à votre régime. Les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel des titulaires de ces postes doivent figurer dans le profil du régime.

Pour obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire, veuillez consulter le Guide d'instructions pour la production des relevés BSIF 49 Déclaration annuelle de renseignements, BSIF 49A Annexe A - Renseignements exigés par l'Agence du revenu du Canada et l'Attestation annuelle du régime de retraite disponible sur le site Web du BSIF.

En cochant cette case, vous confirmez que tous les renseignements sur le promoteur du régime, l'administrateur du régime et les autres postes figurant dans le profil de l'organisation ont été examinés intégralement et qu'ils sont à jour, complets et exacts.